

LES MASSES DES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES PROVINCIALES

QUELQUES PRÉCISIONS SUPPLÉMENTAIRES

John McDonough

Service des Recherches, Bibliothèque du Parlement,

Ottawa

Certains faits nouveaux ont été mis en lumière au sujet des masses des provinces du Manitoba et du Québec.

L'auteur souhaite corriger une erreur qui s'est glissée dans l'article: "Les masses des Assemblées législatives provinciales et territoriales du Canada", du numéro d'octobre 1979 de la présente revue, dans lequel une description de la masse originale en bois de l'Assemblée législative du Manitoba renvoyait à une photo de la masse actuelle de cette province. Les photos (1 et 2 page suivante) et renseignements suivants ont été mis à notre disposition grâce aux bons offices de l'hon. Harry E. Graham, orateur de l'Assemblée législative du Manitoba. On disait dans l'article précédent qu'elle était faite de bois et couverte d'or. On précisait que la tête avait été sculptée dans un moyeu de roue de chariot de la Rivière Rouge et que son bâton était un morceau de la lampe supportant le drapeau du corps expéditionnaire de Wolseley.

La masse actuelle du Manitoba a été fabriquée par M. Chanteloupe, de Montréal. On l'a vue pour la première fois le 13 mars 1884, à l'ouverture de l'ancien immeuble de l'Assemblée législative, rue Kennedy, à Winnipeg. En janvier 1920, elle a suivi le déménagement de l'Assemblée législative dans les locaux actuels de la rue Broadway.

Sa conception générale est semblable à celle des autres masses de cette époque et s'inspire de la masse de la Chambre des communes britannique, à Westminster, Londres. Faite de cuivre et plaquée d'or très joli, cette masse mesure cinq pieds de long et

pèse environ 28 livres. Deux boucles cannelées disposées à intervalles réguliers ornent le bâton à la base massive; richement ciselé sur toute sa longueur celui-ci se termine par un listel floral composé d'une rose, d'un chardon, d'un trèfle et d'une fleur de lys. Sa tête cylindrique repose sur quatre supports gracieusement galbés représentant des formes féminines entre lesquelles sont gravés les emblèmes suivants: la rose, le chardon, la harpe et la fleur de lys: symboles traditionnels des masses des Parlements canadien et britannique. Au-dessus de chaque emblème se trouve une couronne sculptée en relief au-dessus de laquelle figurent les initiales V.R., indiquant que la masse date du règne de la reine Victoria. La tête est coiffée de la couronne royale dont la base est sertie de verres de couleurs évoquant les bijoux de la Couronne. La couronne royale surmontant la tête de la masse symbolise le monarque, chef de l'État, et l'unité qui doit régner entre la Couronne et l'État pour assurer le bon fonctionnement d'un gouvernement responsable.

Sur chacune des quatre arches constituant le dessus de la Couronne un castor indique que le Manitoba reconnaît la souveraineté du Canada. Au point de rencontre des arches, un globe et une croix représentent l'autorité spirituelle. La masse est exposée à l'édifice de l'Assemblée législative du Manitoba. Symbole traditionnel de notre régime parlementaire, elle constitue un magnifique exemple de travail d'orfèvrerie.

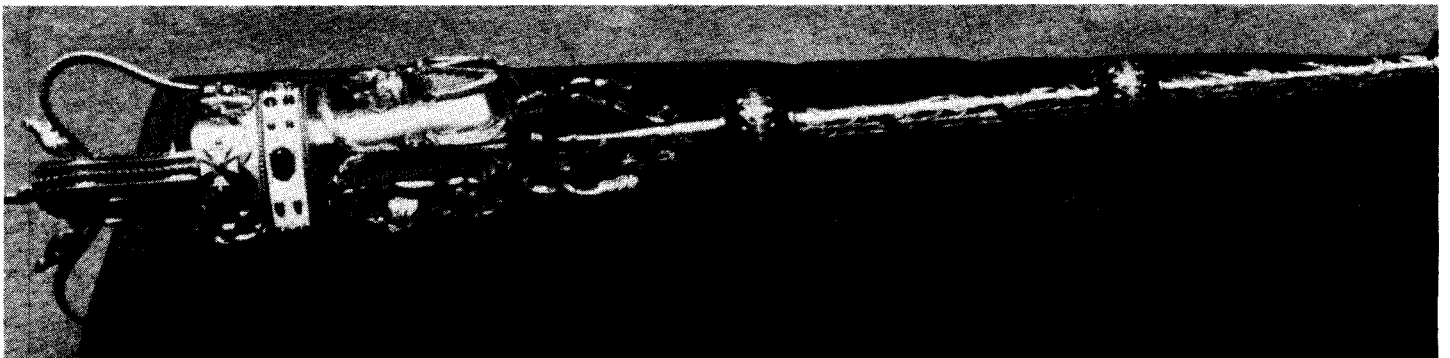
Les renseignements suivants concernant les masses du Québec ont été recueillis par M. Gaston Deschênes, de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

M. Deschênes indique clairement que la province de Québec s'est procurée auprès de l'artisan d'Ottawa, Charles O. Zollikoffer, deux nouvelles masses ainsi qu'une verge noire en vue de sa première session législative du 27 décembre 1867. Ces nouveaux instruments parlementaires devaient remplacer ceux dont le Parlement fédéral avait hérité des Provinces-Unies du Canada. La masse du Conseil législatif et la verge noire sont disparues dans l'incendie de 1883 qui détruisit les édifices du Parlement du Québec. Elle a été remplacée au cours de cette même année par une autre masse oeuvrée par Cyrille Duquet. Utilisée jusqu'en

1968, celle-ci est présentement exposée au Musée de l'Assemblée nationale. La masse actuelle de l'Assemblée nationale semble être l'original de 1867 avec quelques modifications. Selon l'article précédent, cette masse aurait été donnée par le lord-maire de Londres. Or, les dernières recherches effectuées par M. Deschênes n'apportent aucune preuve à l'appui de cette hypothèse (les deux masses de Zollikoffer ont été payées par Québec) même si le lord-maire a effectivement fait don d'une tabatière, que l'on peut voir aujourd'hui au Musée de l'Assemblée nationale.



1. Masse originale en bois du Manitoba



2. Masse actuellement utilisée au Manitoba